
Procès-verbal de la société populaire de la ville de Mende relatant la fête civique célébrée lors du mariage du citoyen Paulhac, prêtre, à la citoyenne Foutibers, religieuse, lors de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la société populaire de la ville de Mende relatant la fête civique célébrée lors du mariage du citoyen Paulhac, prêtre, à la citoyenne Foutibers, religieuse, lors de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 329-331;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37512_t1_0329_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

conduite, si vous la jugez avantageuse à la République. Je n'ai pu me conformer au décret qui enjoint aux députés en commission de rendre compte tous les huit jours au comité de Salut public. Ma vie active, des voyages continuels dans un pays très sauvage, ne me l'ont pas permis.

« Salut et fraternité.

« Le délégué du peuple,
« LANOT. »

La Société populaire de la commune de Mende département de la Lozère, fait part à la Convention nationale qu'informés de la défaite des armées espagnoles, et en même temps du dénuement ou se trouvaient les braves défenseurs de la patrie, les membres de la Société se sont empressés de couvrir l'autel de la patrie de dons en effets ou argent.

La Société envoie aussi le procès-verbal contenant les détails de la fête civique et fraternelle qui a été célébrée dans la commune de Mende, lors du mariage du citoyen Saulhaç, prêtre, avec la citoyenne Fontibers, ci-devant religieuse.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit le texte du procès-verbal de la séance tenue le vingt et un brumaire par la Société populaire de Mende, d'après l'original qui existe aux Archives nationales (2).

Extrait du registre des délibérations de la Société populaire séant à la ville de Mende.

Séance du vingt et unième jour du mois brumaire.

L'ordre du jour amène l'examen d'un projet de marche pour la cérémonie du mariage du prêtre Paulhaç, qui doit se célébrer demain. Ce projet, soumis à la discussion, est adopté, après avoir reçu quelques amendements.

Le secrétaire général du département obtient la parole. Il fait connaître le regret que les administrateurs éprouvent de ne pouvoir pas assister à une séance où se prépare le triomphe de la philosophie sur les préjugés. Il lit ensuite une lettre du citoyen Gaston, représentant du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales qui, en nous annonçant la défaite des armées espagnoles, nous peint le dénuement où se trouvent nos braves défenseurs.

A la joie d'apprendre la fuite des vils esclaves des rois, succède rapidement chez tous les membres de la Société, un sentiment de commisération pour les peines et le froid qu'endurent nos généreux soldats. « J'ai une roupe (3), s'écrie le général Louis, je la donne pour couvrir nos frères d'armes. — Et moi aussi, s'écrie encore le commissaire des guerres, je donne la mienne, et la voilà. » A ces mots, plusieurs patriotes imitent ces exemples, se dépouillent de leurs roupes, et les déposent sur le bureau.

(1) *Procès verbaux de la Convention*, t. 28, p. 108.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 865, pièce 108.

(3) La roupe (et non roupe) est une sorte de blouse en drap grossier à l'usage des bergers dans la Drôme.

Ceux qui n'en ont pas s'empressent de donner de l'argent. Dans un instant l'autel de la patrie est couvert d'offrandes; de jeunes enfants mêmes viennent y porter le produit de leurs petites épargnes.

La Société arrête que les noms de tous ces bons citoyens seront mentionnés civiquement sur le procès-verbal.

Au milieu de ce saint enthousiasme, le citoyen Louis annonce qu'il veut changer de nom. « Celui que je porte, dit-il, rappelle la mémoire d'un fanatique et d'un tyran; il ne peut convenir à un bon républicain, et je me fais gloire de l'être. » Un membre propose que la Société elle-même donne un nom à cet excellent citoyen. On propose celui de *Vrai*, et tout le monde applaudit, parce que chacun sait combien il caractérise celui qui doit le porter. « Je l'accepte, répond le citoyen Louis, et déjà je signerais *Vrai*, mais je ne le puis que lorsque la Convention et le ministre en seront instruits. »

Un membre rappelle à la Société que le nom du commissaire des guerres retrace le souvenir des distinctions féodales, et qu'il faut lui en donner un plus conforme à ses sentiments pour la Révolution. Il est nommé *Sincère*. « Je n'ai gardé ce nom, répond le citoyen Baron, que par égard pour un père que je chéris; mais je suis si disposé à faire tout ce qui peut plaire à la Société, que j'accepte sans hésiter celui qu'elle veut bien me donner. »

On applaudit, et la Société, d'après l'observation faite par le général, devenue commune au commissaire des guerres, arrête, qu'en adressant à la Convention et au ministre un extrait de son procès-verbal, elle leur demandera d'autoriser le changement de ces deux noms.

« Quant à moi, dit encore un membre, j'ai nom Le Chevalier. Les nobles donnaient ce titre à leurs enfants; je ne veux plus avoir rien de commun avec cette caste proscrite; j'ai déjà défendu ma patrie sous le nom de *Bien Aimé*, et j'en veux être, par mon patriotisme, le *Bien Aimé* de la Société. C'est sous ce nom que je demande à être inscrit, dès aujourd'hui, sur la liste de ses membres. »

Sa pétition est accueillie au milieu des applaudissements.

La séance est levée, après avoir été délibéré qu'on enverrait à la Convention et aux Sociétés populaires l'extrait du présent procès-verbal et de la cérémonie qui doit avoir lieu demain pour le mariage du citoyen Paulhaç.

Liste des citoyens qui ont contribué à l'équipement des volontaires de l'armée des Pyrénées.

Le général Levrai, une roupe;
Grilliat, neveu, une roupe;
Sincère, commissaire des guerres, une roupe;
Tarteron, une roupe;
Malafosse, inspecteur, une roupe;
Polvère, négociant, une pièce d'étoffe;
Salley aîné, une roupe;
Loubeirac, une roupe;
Victor Randon, une roupe;
Bonacier, contrôleur, une roupe;
Becamel aîné, une roupe;
Croze, conseiller municipal, une paire de bas de laine;
Fontibus aîné, une roupe;

Fabre, garde-magasin, une rouppe;	
Ferrand, une rouppe;	
Bouvrillon aîné, une redingote;	
Pancrassi, adjoint à l'état-major général de l'armée.....	50 liv.
Le commandant en second du 3 ^e bataillon de la Drôme.....	50
Seiau, adjoint à l'état-major.....	25
Barbot.....	40
Salaville, administrateur du district.....	15
Boissonnade cadet.....	10
Domergue cadet.....	50
Solignac, négociant.....	25
Bon.....	10
Tome.....	5
Robert, négociant.....	30
Broca.....	5
Baptiste Chaptal.....	10
André Chaptal.....	"
Rouvière.....	5
Laget, cordonnier.....	10
Pouget, tondeur.....	5
Toquebeuf, juge.....	25
Hebrard, officier municipal.....	10
Prost, officier municipal.....	10
Enjelvin, notaire public.....	25
Lacoste, juge.....	25
Bonnell cadet, maire.....	25
Vayron, vicaire.....	25
Liger, lieutenant de la gendarmerie.....	15
Bonnell, président du département.....	25
Guyot, président du département.....	25
Boissonnade aîné.....	25
Teissonnière.....	10
Chabert, de la Drôme.....	60
Delmas, avoué.....	5
Valeton.....	5
Alexandre Creis.....	5
Aubijou, vicaire.....	10
Colson.....	10
Malaval, receveur.....	25
Favet, négociant.....	10
Levrault.....	20
Dorville.....	15
Fabre, garde-magasin.....	10
Beaucourt, capitaine de la gendarmerie.....	10
Dibon, président du club.....	5
Jeanneton Randon.....	5
Victor Randon jeune.....	5
Bonnicel, dit L'Hermet.....	25
Daudé aîné.....	25
Fontibus aîné.....	5
Hilaire Eimar, secrétaire.....	5
Le commandant en chef du 3 ^e bataillon de la Drôme.....	25
Monteil, marchand.....	5
Blanc, dit la Rose.....	5
Jaffard, négociant.....	10
Montjaloux, huissier au tribunal criminel.....	5
Dumas, dit Culture.....	30
Hereule Randon.....	20

Collationné :

DIBON, président; TOME et LACOSTE
fils, secrétaires.

Séance du vingt-deuxième jour de brumaire.

Narré de la cérémonie du mariage du citoyen Paulhae, prêtre, avec la citoyenne Fontibus,

ci-devant religieuse, célébré dans la ville de Mende.

La Société populaire, qui regardait ce mariage comme le triomphe de la raison et de la philosophie sur l'erreur et les préjugés, avait délibéré de mettre à sa célébration toute la pompe possible. C'était porter le dernier coup au fanatisme dans un pays où la religion pouvait encore servir de prétexte aux mal intentionnés pour y semer la discorde et y rallumer la guerre civile.

À neuf heures du matin, les amis de la liberté et de l'égalité furent prendre les futurs époux. La marche était ouverte par douze jeunes républicains, armés d'une pique surmontée du bonnet de la liberté; autant de jeunes républicaines portaient à la main des épis, signes de l'abondance que doivent bientôt ramener parmi nous la victoire et la paix.

Toutes les autorités constituées, le délégué des représentants du peuple se joignirent au cortège, ainsi qu'une foule de braves militaires et d'aimables citoyennes. Il était beau sans doute de voir figurer une fière moustache à côté des lys et des roses, un grenadier près d'un juge de paix.

Ce contraste intéressant était inconnu jadis aux Français esclaves; mais la liberté rapproche les états comme les cœurs; un peuple libre ne connaît que des citoyens.

Plus de deux cents jeunes enfants, de l'un et de l'autre sexe, placés autour des époux, animaient encore le tableau par leur naïve gaieté. Quel homme sensible n'eût partagé la riante satisfaction de ces tendres enfants, l'espoir de la patrie! Formés à la liberté par une sage éducation, ils seront républicains sans effort; ils n'auront à combattre ni le fanatisme, ni la tyrannie. Ce sont eux qui doivent jouir du fruit de nos travaux et de nos sacrifices; leur bonheur doit être notre récompense.

Parvenus dans la maison de leur culte, les nouveaux époux se jurèrent, aux pieds des autels, une foi mutuelle; mais le philosophe y vit avec plaisir un évêque en habits pontificaux au milieu des bustes de l'immortel Jean-Jacques Rousseau et du célèbre Le Pelletier, qui cimentait de son sang les bases de notre liberté.

De l'église, on se rendit à la maison commune. Dès que l'acte civil de leur mariage fut dressé, les nouveaux époux furent embrasser l'arbre sacré de la patrie. Là, ils reçurent la couronne civique des mains du président de la Société, et furent ensuite reconduits chez eux, dans le même ordre et avec les mêmes applaudissements. Malgré le scrutin épuratoire fait depuis trois jours dans la Société populaire, le concours des citoyens était cependant prodigieux; les candidats surtout, par leur empressement à embellir cette fête, manifestaient leur désir d'augmenter le nombre des vrais amis de l'égalité.

Pendant toute la marche, plus de trois mille personnes avaient fait retentir toutes les rues de l'hymne sublime de la Liberté; ils chantaient aussi des couplets analogues aux circonstances, qui, de temps en temps, étaient interrompus par le bruit majestueux du canon.

Un banquet devait terminer cette belle journée. Il fut, comme le reste de la fête, un mélange de patriotisme et de gaieté. La même salle contenait tous les convives. Là chacun s'empressait de couvrir des longues tables (*sic*).

Tout le monde était voisin; tout le monde était ami; on buvait, on chantait; plus de haines particulières, plus de distinctions. Ce n'était plus qu'une famille, et une famille heureuse. Bientôt la musique se fait entendre, la danse succède à la table. Les citoyens et les citoyennes s'entremêlent, les instruments ne suffisent plus, et c'est aux cris redoublés de : *Vive la République!* que les contre-danses commencent et s'achèvent.

Malheureux Français, qui vous êtes laissés séduire par des prêtres hypocrites, vous à qui l'on a pu faire croire que remplir un vœu de la nature était un crime aux yeux de l'Être suprême, daignez enfin faire usage de votre raison.

Comparez la vie d'un prêtre devenu citoyen, partageant ses soins entre son épouse et ses enfants, pratiquant sous ses paisibles toits les vertus et la morale qu'il vous prêche dans vos temples; comparez, dis-je, cette vie à la conduite scandaleuse d'un clergé célibataire.

Rappelez-vous combien de fois ces chastes prêtres de l'ancien régime ont porté dans vos tristes familles le libertinage, la corruption et l'infamie. Quel est celui de vous qui, forcé de vivre parmi ces hommes vicieux, n'a jamais tremblé pour l'honneur de sa femme, de sa fille ou de sa sœur?

O vous tous qui, à la voix de la superstition, avez pris les armes contre votre patrie, vous qui voulez égorger vos concitoyens parce que plus éclairés, ils veulent vous rendre à la raison et au bonheur. Que n'avez-vous été témoins de notre fête civique! Revenus de votre égarement, vous auriez sans doute partagé nos sentiments et notre joie; et ce jour heureux n'eût éclairé que des républicains et des frères.

Collationné :

DIBON, président; TOME et LACOSTE
fils, secrétaires.

Un citoyen qui ne veut pas être nommé, envoie d'Apremont, près de Saint-Michel, plusieurs monnaies russes, dont il fait offrande à la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi des pièces aux comités des assignats et monnaies (1).

Le citoyen Margueritte, prêtre vicaire, de la commune de Mortain, département de la Manche, renonce à toutes fonctions ecclésiastiques, et a déposé ses titres de préfrise et de vicariat au comité d'instruction publique.

Insertion au « Bulletin » (2).

Suit le texte de la lettre du citoyen Margueritte, d'après l'original qui existe aux Archives nationales. (3)

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 109.
(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 109.
(3) Archives nationales, carton C 289, dossier 889, pièce 11.

« Mortain, 29 brumaire, 2^e année
républicaine.

« Républicain,

« Je te fais passer ci-joint mes lettres de prêtre et de vicaire de Mortain et déclare solennellement que j'abdique et les fonctions et qualités de prêtre dont je porte le nom sans avoir les signes caractéristiques qui sont l'hypocrisie et le fanatisme. Tu m'as connu depuis longtemps, tu es donc à même de juger si je dis la vérité. Je t'invite à me faire passer l'extrait de cette abdication que tu constateras ou feras authentiquement constater.

« Salut et inaltérable fraternité.

« Signé : MARGUERITTE. »

Suit le texte de la lettre du citoyen Roussel, commissaire du département de la Manche, par laquelle il accuse réception de la lettre du citoyen Margueritte.

Au citoyen Margueritte.

« Mortain, le 2 frimaire, 2^e année
républicaine.

« Bon citoyen, j'ai reçu ta lettre du 29 brumaire par laquelle tu déclares solennellement ton abdication des fonctions de prêtre. J'ai reçu pareillement les titres qui t'en donnaient la qualification. Cet acte de ta part me justifie de plus en plus que tu es un homme sincère et vrai, l'ennemi de l'imposture. Je vais donner toute la publicité possible à une aussi belle action; puisse-t-elle être imitée par tous les charlatans de toutes les religions; alors l'espèce commencera à goûter les délices de la paix et les avantages de la vie sociale.

« Vive la République! Vivent les philosophes!
Vive la Montagne!

« Signé : ROUSSEL, commissaire du département de la Manche.

« Certifié conforme :

« P. ESNEU, secrétaire. »

« Nous, membres composant le comité d'instruction publique de la Convention nationale certifions à tous qu'il appartiendra que le citoyen Margueritte, ci-devant prêtre à Mortain, département de la Manche, a déposé dans notre secrétariat ses titres et lettres de préfrise, formant un total de six pièces.

« A Paris, le 2^e jour de nivôse, 2^e année de la République française, une et indivisible.

« L.-J. PRUNELLE. »

Le procureur-syndic du district de Revel, département de la Haute-Garonne, écrit que le citoyen Padres père, habitant de cette ville, a déposé sur son bureau une somme de 2,000 livres pour subvenir aux frais de la guerre; ce citoyen, lors du premier recrutement, fit don de pareille somme en faveur des braves défenseurs de la patrie.

Le citoyen Lacombe, négociant, aussi de cette ville, vient de faire un don de 12 capotes et de 12 chemises.